

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 4 avril 2023 relatif à la composition du comité social d'administration - formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer

NOR : JUSF2312685A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration – formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et d'Outre-Mer les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Monsieur François-Alexandre GENOLHAC Madame Cherazad BONNEAU Madame Maxence MAZEIRAT |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Monsieur Alain RENAUDEAU Monsieur Salih BONNEAU Monsieur Pierre LECORCHER |

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires : Madame Aurore MAGOTTEAUX
Monsieur Maxime GHARBI
- Suppléants : Monsieur François DJAMBA
Monsieur Foudil BELLABAS

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Maria-Brenda LAXALTE TERRA
Monsieur Stéphane VIRY
Monsieur Sébastien CHINSKY
- Suppléants : Madame Vaihere KWONG
Madame Audrey VOLLE
Monsieur Arnaud MAGAGNA

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Nabil AMAR
Monsieur Medjid MOUHOUB
- Suppléants : Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI
Madame Estelle ROSSELLI

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 avril 2023

Le directeur territorial de la PJJ d'Île-de-France et d'Outre-Mer

**Le directeur interrégional
Hervé DUPLÉNNE
Île-de-France - Outre-Mer
Hervé DUPLÉNNE**